



175522 - Celui qui commet des péchés justifiant sa malédiction, peut-il se repentir? Peut-il obtenir le pardon d'Allah?

question

Je me demandais la signification du fait d'être exposé à la malédiction divine? Cela peut-il être situé dans un domaine visible et sensible? Quand une personne est maudite, cela signifie-t-il qu'Allah la plonge dans le monde de la folie et de l'irrationnel, la maltraite et lui parle ou il s'agit d'une simple malédiction verbale et rien de plus? Je voudrais savoir encore si le fait qu'une personne subit la malédiction divine signifie qu'elle ne peut pas entrer au paradis et qu'Allah ne lui pardonnera rien puisqu'elle est maudite?

J'ai un ami qui menait une bonne vie islamique. Il s'est mis à observer le jeûne dès l'âge de dix ans. Puis il s'est arrêté à l'âge de quinze ans puisqu'il fréquentait un non-musulman et s'était mis à fumer du cannabis puis à boire du vin. Il s'est ensuite déplacé dans une autre localité où il s'est mis encore à fumer du cannabis avant de nouer des relations avec une femme non-musulmane qui ont abouti à des rapports sexuels répétés durant six mois. Il y a mis fin quand sa sœur et sa mère lui ont dit que ces rapports étaient interdits et mauvais. Il se dit alors qu'il ne pouvait pas maintenir de tels rapports et il s'en est abstenu et rompu avec la vie de gang (qu'il menait)...

Je me demandais si Allah pouvait lui accorder Son pardon et (dans le cas contraire) quel serait le châtiment qui l'attend et s'il peut être éternel? Encore, la même personne commence à entendre des voix qui lui disent qu'elle émanent d'esprits.. Elle commence à parler à Allah et Allah lui a dit qu'Il lui pardonnerait mais la voix d'Allah lui dit parfois qu'Il ne lui pardonnerait pas. Elle voit des choses que les autres ne voient pas..Est-elle maudite? Sa situation étant devenue ce qu'elle est ici bas, peut-on lui pardonner?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah



Premièrement, le terme laan (malédiction) signifie écarter loin, priver du bien. On dit qu'il signifie écarter et chasser loin d'Allah. Proféré par les créatures humaines, il signifie insulter et invoquer Allah contre quelqu'un. Quand Allah maudit une personne, Il le prive de Sa miséricorde et la rend passible d'un châtement, d'où sa perte.» Extrait de Lissan al-Arab (13/387-388). Le maudit est soit un mécréant, soit un musulman. Le premier est privé de la miséricorde divine et bien éloigné d'elle et livré au châtement d'Allah. Le second a commis un acte à cause duquel il a mérité la malédiction comme la consommation du vin, du fruit de l'usure ou l'insulte de ses parents ou d'autres grands péchés. Ce qui ne signifie pas que l'intéressé séjournera éternellement en enfer car quand quelqu'un qui adhère à la foi en l'unicité d'Allah puis meurt animé de cette foi, il peut entrer en enfer à cause de ses péchés mais il n'y restera pas éternellement selon la doctrine de la communauté des partisans de la Sunna.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: **Le terme laan (malédiction) signifie écarter loin de la miséricorde d'Allah. La malédiction ne frappe que l'auteur d'un grand péché. C'est ce qui fait dire aux ulémas: tout péché qui expose son auteur à la malédiction fait partie des péchés majeurs.** Extrait de dourous wa fatawas al-haram al-madani (p.57). Quiconque commet un acte qui l'entraîne dans la mécréance puis meurt sans être repenté est frappé de malédiction en ce sens qu'il aura mérité le châtement éternel auquel il n'échappera jamais.

S'il s'agit d'un musulman auteur d'un acte odieux qui a suscité le colère d'Allah ou Sa malédiction, il n'est pas sorti de l'islam pour le simple fait d'avoir commis un tel acte ou être maudit par Allah. Bien au contraire, son sort dépend d'Allah Très haut; si Allah veut le châtier, il l'aura mérité à cause de son acte. S'il veut lui pardonner, Il peut le faire par Sa grâce et sa générosité. A supposer qu'Il le châtie, le châtement durerait le temps qu'Allah voudra mais il ne s'éternisera pas.

Nul doute que la consommation du vin et du cannabis et la fornication relèvent des péchés majeurs qui exposent leurs auteurs au courroux d'Allah et à Son châtement. Pourtant celui qui commet l'un de ces actes puis se repent, obtient le pardon, à condition qu'il se repente sincèrement et s'abstienne résolument des péchés et sollicite le pardon d'Allah en étant tout adonné à Lui. A ce propos Allah Très haut dit: **Puis leur succédèrent des générations qui**



délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition, sauf celui qui se repent, croit et fait le bien: ceux-là entreront dans le Paradis et ne seront point lésés.

(Coran,19:59-60). Le très Haut dit encore: Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux; et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour. (Coran,25:68-71).

Deuxièmement, la malédiction divine frappant celui des humains qui la mérite signifie l'expulsion de l'intéressé de la voie droite et son orientation vers la voie de l'égarement et de la déchéance. La malédiction divine peut encore signifier les propos divins indiquant ce qu'un être humain mérite en termes de malédiction et la mention du fidèle en question accompagnée d'une malédiction de la part du Transcendant et Très haut. Cette malédiction n'a aucun rapport avec un signe apparent perceptible sur la personne qu'elle frappe ou lui apparaissant comme, par exemple la descente de quelque chose du ciel suite à la malédiction ou l'incarnation de celle-ci à travers une forme ou une image ou la vision par le maudit d'une chose lui montrant qu'il l'est ou d'autres manifestations imaginaires.

Cela n'a aucun rapport non plus avec l'atteinte de la folie ou la lèpre ou d'autres maladies. La malédiction est un jugement religieux qui concerne la religiosité d'une personne ici bas et son sort auprès d'Allah dans la vie dernière. Il se peut que la personne concernée jouisse apparemment de la vie la plus heureuse et affiche la plus agréable apparence alors qu'elle est maudite par Allah et exclue de Sa miséricorde. Il se peut aussi qu'une personne vous apparaisse parmi les malchanceux, ceux qui vivent dans les plus grandes difficultés, les moins fortunés et les plus affreux lorsqu'elle est inscrite auprès d'Allah parmi les sauvés, les heureux qui jouissent de la miséricorde divine.

Troisièmement, quant à ce que votre compagnon voit à l'exclusion des autres ou entend en fait de



voix qu'il croit émaner d'esprits et l'être qui se présente à lui et lui dit qu'il est Allah et qu'il lui pardonnera ou ne lui pardonnera pas, toutes ses manifestations relèvent de la brouille à travers laquelle Satan cherche à s'emparer de lui et à l'éloigner davantage d'Allah. Tout cela relève du faux qui ne véhicule aucune vérité et n'aura aucun effet sur celui qui sera assisté par Allah à retourner vers son Maître.

S'agissant de la voix divine, aucun humain ne peut l'entendre ici bas exception faite des prophètes. Or, il n'y a pas de prophète après notre prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). De même, personne ne verra son Maître avant de mourir. Nous Le verrons dans l'au-delà. Nous demandons à Allah de nous permettre de nous réjouir de la contemplation de Son noble visage.

Tout ce que votre compagnon doit faire maintenant est de se repentir sincèrement devant Allah Très haut, de cesser les péchés et actes de rébellion dans lesquels son ennemi damné l'a entraîné, de regretter ce qu'il en a commis et s'empresse à profiter du temps pour obéir à Allah Très haut, multiplier les bons actes, s'orienter résolument à Allah en pensant du bien de Lui et en nourrissant le désir d'obtenir ce qu'il y a auprès du Transcendant. A ce propos Allah Très Haut dit: **Dis: "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux** (Coran,39:53).

Ibn Madjah (4250) a rapporté d'après Ibn Massoud (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Celui qui se repent après avoir commis un péché est comme celui qui n'en a pas commis.** (Jugé bon par al-Albani dans Sahih Ibn Madjah).

As-Sindi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: **Le terme péché est employé dans les propos Celui qui se repent après avoir commis un péché de sorte à l'appliquer à tous les péchés. Dès lors, le hadith signifie le repentir est acceptable, quel que soit le péché qui l'occasionne. Le hadith indique apparemment que le repentir qui remplit ses conditions de validité est acceptable.** Extrait de hachiatou Sindi ala sunani Ibn Madjah (2/562).



Cheikh al-Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Les péchés érodent la foi. Quand le fidèle se repent, Allah l'aime. Le repentir peut augmenter son grade. Quand on décrète que quelqu'un se repente, il devient comme celui à propos duquel Saïd ibn Djoubayr dit :«Certes, un serviteur peut accomplir une bonne action qui le fera glisser dans l'enfer et accomplir une mauvaise action qui le conduira au paradis; il accomplit une bonne action et y fixe son regard et ne cesse de la voir (d'un œil admiratif), s'en targue, en fait un motif de fierté et s'enorgueillit au point de glisser dans l'enfer. De même il commet un péché et ne cesse de fixer son regard dessus de sorte que le souvenir du péché lui inspire regret, la demande de pardon, et le repentir.

Il est rapporté de façon sûre que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Les oeuvres (humaines) ne comptent qu' à leur fin.**

Quand un croyant accomplit un mauvais acte, le châtement qui en découle peut être écarté par l'un des dix moyens que voici:

- le repenir devant Allah car celui se repent après avoir commis un péché est comme celui n'en a jamais commis;
- solliciter le pardon (d'Allah) qui ne manquera pas de le lui accorder;
- accomplir de bons actes de nature à effacer les mauvais car les bonnes actions effacent les mauvaises;
- la prière faite pour un vivant ou un mort par ses frères croyants;
- le fait que ses frères croyants cèdent une partie de leur récompense à un auteur de péchés;
- le fait de bénéficier de l'intercession du Prophète Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui);
- subir de la part d'Allah des épreuves de nature à expier les péchés;
- subir dans la période séparant la mort de la résurrection un coup qui aura pour effet l'expiation des péchés;



- subir sur les places du jour de la résurrection des affres de nature à expier les péchés;
- bénéficier de la miséricorde du plus Miséricordieux.

Celui qui ne peut bénéficier d'aucun de ces dix moyens ne doit le reprocher qu'à lui-même.» Extrait de Majdmou' al-fatawa (10/45-46).

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **La juste sagesse d'Allah fondée sur Sa grâce veut que celui qui se repent à la suite d'un péché** soit comme celui qui n'en a jamais commis. Allah a garanti à celui qui se repent après être tombé dans l'associanisme et après avoir tué une âme et forniqué la substitution de bonnes actions à ses mauvaises actions. C'est un jugement général applicable à tout repent. A ce propos, Allah Très Haut dit: **Dis: "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux** (Coran, 39: 53). Cette généralisation ne laisse échapper aucun péché. Cependant cela concerne exclusivement les repentis.» Extrait de al-djawab al-kafi (1/116).

Rassurez votre compagnon que la miséricorde d'Allah est ample et que Son pardon est immense. Le repentir du fidèle serviteur et son retour sincère vers Lui est pour Lui une source de joie. Que votre compagnon s'empresse à se repentir, qu'il retourne vers Allah, se débarrasse des mauvais compagnons et se choisissent de bons compagnons. Se référer pour davantage d'informations aux réponses données à la question n° [9222](#) et à la question n° [36674](#) et à la question n° [46683](#).

Allah Très Haut le sait mieux.